



## EN GRÈVE ET DANS LA RUE LE 27 MAI

Après la spéculation sur des produits « à risque » (les fameux subprimes) ayant conduit à l'endettement de ménages, puis à une crise financière sans précédent, la spéculation reprend de plus belle. Ceux-là même qui ont bénéficié d'aides gigantesques des gouvernants, ciblent désormais l'endettement des états, endettement qu'ils ont contribué à creuser. Pèsent en effet lourdement dans les déficits les aides sans contrepartie consenties aux spéculateurs et la récession économique qu'ils ont déclenchée.

Une nouvelle crise se dessine donc, conséquence de la précédente : les marchés et les Bourses ont à nouveau le blues et exigent de nouveaux gages. La gravité de la situation qui en résulte est préoccupante, la « crise grecque » n'en constituant qu'un exemple criant.

Opportunistes, N.Sarkozy et la droite gouvernementale ne résistent pas à la tentation de l'instrumentaliser. La sortie de crise imposerait partout, y compris dans notre pays, des mesures « courageuses » nous expliquent-ils. Chacun aura compris que le « courage » consiste à peser davantage sur les salaires, les pensions, les prestations sociales et la qualité des services publics.

Salaires des fonctionnaires bloqués (ou baissés ?), gel des dépenses publiques sur trois ans, accélération des suppressions de postes dans l'Éducation, aggravation des conditions de travail : voilà le programme qui nous attend, auquel il faudrait ajouter le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement du temps de cotisation.

L'urgence sociale à traiter ne serait donc pas les trois millions de chômeurs, les millions de salariés installés dans la précarité ou les bas salaires, le temps partiel imposé notamment aux femmes, les jeunes qui passent de stages non rémunérés en contrats précaires, les plus de cinquante ans éjectés de leur travail, l'affaiblissement voire l'étranglement des moyens des services publics. L'urgence consisterait à donner des gages aux marchés, à les rassurer, à servir encore et encore leurs intérêts.

Il est temps, grand temps de remettre de l'ordre dans le champ des idées et des valeurs pour que prévalent d'autres choix. C'est aux salariés, aux privés d'emploi, aux retraités de l'exiger, ensemble et fortement, dans la grève le 27 mai.

### MANIFESTATIONS DÉPARTEMENTALES

|                |                                 |
|----------------|---------------------------------|
| <b>Tulle</b>   | 10h place de Souilhac           |
| <b>Guéret</b>  | 10h gare routière, av S.Allende |
| <b>Limoges</b> | 10h place de la République      |

## COLLÈGE : SOCLE COMMUN À TOUS LES ÉTAGES !

« Assurer la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun par tous les élèves est l'objectif premier de la scolarité obligatoire ». Cet extrait de la circulaire de rentrée 2010 - publiée dans le BO n°11 du 18 mars - en dit long sur l'importance des changements qui vont affecter le collège dès la prochaine rentrée. Ceci n'est toutefois pas une surprise, puisque la loi Fillon d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, votée en 2005, avait déjà posé le principe que « la scolarité obligatoire (devait) au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et réussir sa vie en société »: rien que cela !!!

L'ampleur de la tâche n'a pas dû inspirer ou, au contraire, a impressionné les concepteurs des premiers livrets de compétences, testés depuis 3 ans dans certains établissements, et dont aucun bilan général n'a été dressé, leur faisabilité ayant vraiment posé problème aux collègues. Cela n'a pas empêché l'entêtement de nos ministres successifs.

Quid du socle commun et du livret de compétences pour 2010, puis 2011?

Concernant la session 2010 du brevet, pas de changement. Cependant, le BO n° 40 du 29/10/2009 indique que « la tenue du document attestant la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun sera obligatoire dès la rentrée 2009 ». Dans les stages « socle commun » actuellement organisés et dans certains établissements, des pressions sont effectivement exercées pour que ce livret soit mis en place dès la 4ème. Il convient naturellement d'y résister.

Pour la session 2011, la situation est totalement différente, puisque la circulaire de rentrée fait de l'utilisation du livret « par l'ensemble des enseignants en collège » « l'une des toutes premières priorités de l'année scolaire à venir » en précisant que « la session 2011 du DNB consacrera l'achèvement du nouveau processus de validation du socle commun ».

Ceci représente pour les élèves comme pour les enseignants un véritable danger:

- C'est un moyen pour le Ministère de peser dans le sens d'une modification des modalités d'évaluation avec l'introduction de critères bien subjectifs, puisque reposant parfois sur un jugement de la personnalité et du

comportement de l'élève. Cette notion de compétences pose de véritables problèmes pédagogiques, éducatifs, didactiques et d'évaluation qui n'ont jamais été réfléchis, ni débattus avec la profession.

- C'est aussi un des moyens de renforcer l'autonomie des établissements en accordant un pouvoir considérable au désormais fameux Conseil pédagogique. En effet, la circulaire de rentrée indique qu'il sera au collège « le lieu où est menée la réflexion pédagogique induite par l'évaluation des connaissances et des compétences du socle commun ». C'est aussi ce conseil qui devra décider qui valide les items des différents piliers et où placer le « curseur » pour estimer si tel champ de compétences peut être considéré comme acquis ou non. Quel sens alors donner au caractère national du brevet quand chaque établissement est invité à établir ses propres règles pour sa validation ???
- Enfin, la charge de travail des enseignants va être considérablement alourdie, tout particulièrement celle des professeurs principaux de 3ème, responsables de la validation des items et champs après consultation de l'équipe pédagogique. De plus, notre système de notation sera néanmoins conservé en parallèle suite au constat de l'échec d'une expérience menée au Québec avec un abandon total des notes.

**Le risque est donc celui d'une évaluation incessante des élèves qui se substituerait à la transmission de savoirs solides, formateurs et à un travail réellement éducatif. Nul ne saurait croire qu'une telle orientation permettra d'avancer sur le traitement des maux dont souffre le collège aujourd'hui : échec scolaire en hausse, difficultés à faire entrer un nombre grandissant d'élèves dans les apprentissages, impossibilité d'apporter aide et soutien aux élèves les plus fragiles...**



Le SNES appelle donc à un refus de renseigner le livret de compétences. Un débat approfondi au sein des équipes pédagogiques, des bilans objectifs des différentes expérimentations menées s'imposent. Pensez aussi à signer la lettre-pétition adressée au ministre qui figure sur le site national du Snes !

## AUDIENCE AVEC LA RECTRICE

Le Snes a rencontré la rectrice le jeudi 29 avril. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour.

### Les conditions d'affectation des futurs stagiaires : se jeter à l'eau pour savoir si on sait nager

Le dispositif que nous avons déjà détaillé, et qui avait été présenté aux membres du CTPA, nous a été confirmé : affectation à temps complet du stagiaire, remplacement par un TZR du stagiaire et du conseiller pédagogique à différentes périodes de l'année. Seules deux nouveautés semblent se faire jour : le stagiaire prendrait en responsabilité dès le début de l'année une de ses classes (pour un service compris entre 2 et 6 heures). Par ailleurs les formations hors établissement se dérouleraient le mercredi, jour libéré dans l'emploi du temps du stagiaire (ce qui signifie emploi du temps de 18h sur 4 jours, et formation le mercredi).

Nous avons à nouveau dénoncé la charge de travail qu'imposerait au stagiaire un tel dispositif. La rectrice en a convenu, mais elle a aussi estimé que cela devrait permettre au stagiaire de savoir s'il est vraiment fait pour ce métier, s'il supporte les élèves, et de se poser ces vraies questions...

Quant aux implantations des postes de stagiaires, la rectrice et le secrétaire général, suite à notre demande, n'ont pas écarté l'idée d'étudier la possibilité de déplacer éventuellement leurs lieux d'implantation lors du mouvement intra, pour permettre un maximum de mutations de titulaires. Toutefois le secrétaire général ne veut pas s'engager sur une règle commune à toutes les disciplines. Le rôle des FPMA et des élus des personnels sera donc déterminant pour permettre, dans le cadre des règles communes du mouvement, la satisfaction du plus grand nombre de collègues dans leur demande de mutation. Les élus du Snes s'y emploieront, comme toujours.

### La formation des futurs stagiaires : cahier de charge ?

La formation serait essentiellement transversale, et se déroulerait les mercredis. Les compétences des formateurs intervenant jusqu'ici à l'IUFM seraient utilisées, mais nous n'avons pas pu savoir comment. L'université et le rectorat sont en train d'élaborer un cahier des charges de la formation des enseignants, celui-ci devrait nous être communiqué dès que finalisé. Nous pourrions alors mesurer les économies réalisées par rapport à l'existant.

### Les formations du PAF : du nouveau !

Nous avons interrogé la rectrice lors du CTPA du 22 mars sur l'annulation de certains stages du PAF, il nous avait été répondu qu'il ne s'agissait que de modifications de calendrier. Pourtant, nombre de collègues concernés ne voient toujours pas arriver de nouvelles convocations. La rectrice, suite à notre demande, va réunir le conseil académique des formations pour l'informer des modifications opérées au PAF ; il n'est plus question de simples reports. La rectrice nous a d'ores et déjà fait part de ses intentions : recentrer la formation continue autour des échanges de pratiques (groupes de parole ?), autour de modules de gestion de la classe, de la violence, des conduites à risque. Les formations à contenus disciplinaires, hors accompagnement de la mise en place des réformes, ont vocation à disparaître -«rien ne change dans vos disciplines»-. Ces dires sont depuis confirmés par certains IPR qui ont annoncé que tous les stages de plus de 2 jours étaient supprimés pour cette année, mais aussi pour l'année prochaine. Ils conseillent même de passer par des demandes de formation de proximité pour obtenir des stages disciplinaires... (dépêchez-vous, dépôt des demandes avant la fin mai)

### Les frais de déplacement des CoPsy : tour de vis à tous les étages

Au mois de mars certains CIO ont fait part aux conseillers d'orientation des coupes budgétaires opérées sur les crédits alloués aux déplacements. Cela conduisait à ce qu'aucun CoPsy ne puisse plus se rendre dans les établissements à compter du mois de mai. Nous étions intervenus à ce propos au CTPA du 22 mars. Une solution a été trouvée, et les frais de déplacement de nos collègues seront pris en charge, mais jusqu'à la fin de l'année scolaire seulement ! Les budgets sont en effet basés sur une année civile, et le secrétaire général nous a fait savoir que tous les budgets du rectorat avaient été réduits de 20%, ce qui laisse présager d'une fin d'année (civile) particulièrement difficile -et explique peut-être en partie certaines annulations de formations inscrites au PAF-.

### *Finis l'enseignant concepteur*

*C'est l'amorce d'un remodelage en profondeur de nos métiers qui se dessine très clairement à travers les réformes en cours au collège (socle commun, livret de compétences) et au lycée (accompagnement, tutorat, enseignements exploratoires donnant seulement à voir, réductions horaires), mais aussi au travers de l'évolution souhaitée de nos formations tant initiale que continue : finis l'enseignant concepteur. Dans un futur très proche les enseignants deviendraient de simples exécutants chargés de mettre en oeuvre des directives ou des dispositifs imaginés par d'autres : chef d'établissement, conseil pédagogique, ministre... Cela va à l'encontre de l'ambition que porte le Snes pour nos métiers et pour nos élèves. L'action collective se doit de mettre en échec une telle transformation de nos fonctions. S'engager massivement dans les refus collectifs d'assurer le rôle de tuteur, neutraliser les conseils pédagogiques : voilà des priorités absolues en cette fin d'année scolaire. La grève du 27 mai devra marquer fortement le refus des régressions annoncées.*



## Le Comité Corrézien de Défense et de Développement des Services Publics

propose à toute la population du département

### QUATRE HEURES POUR LES SERVICES PUBLICS

Le vendredi 28 MAI

à partir de 18 Heures

salle n°2 au Dojo de MALEMORT

avec MICHEL ANGOT secrétaire national de la FSU, membre du comité national des états généraux des Services Publics

#### AU PROGRAMME :

- extraits du film « le bien commun »
- 3 tables rondes : santé, éducation, transports
- débats avec la salle
- des cahiers de doléances et de propositions seront proposés au public et remis à Paris le 5 juin au rassemblement national des comités

pour clore la soirée, repas en commun tiré du sac

## États généraux des services publics en Creuse

Samedi 12 Juin à partir de 9H 30  
à l'IRFJS rue Grenier à Guéret

avec Marc Mongenot et Maurice Chauvet  
membres du comité national des états généraux des services publics

**OPÉRATION DÉPARTEMENT MORT**  
en rapport avec la suppression de la radiothérapie à l'hôpital de Guéret, 10h-11h

#### **3 ATELIERS** 11h-12 h

- Quels champs des services publics et à quel niveau?
- Quelle démocratie?
- Quels financements?

Repas prévu de 12h à 14h avant la reprise des débats (14h-18h).

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE:** 18h-20h

## RETRAITES : FAUX PROBLÈMES, VRAIES SOLIDARITÉS

La retraite est une affaire de jeunes !

Ce que le gouvernement propose de mettre en place au nom des jeunes se fait sans eux et surtout contre eux. En limitant le débat à l'acceptation pure et simple d'un simple nouvel allongement de la durée de cotisation, le gouvernement adresse un message implicite mais clair : la retraite ce n'est pas pour vous !

Jamais la hausse des cotisations n'est envisagée. Pourquoi ? La répartition des richesses entre salaires et profits en faveur des premiers est-elle possible ? N'est-ce pas là le coeur du débat ?

L'équation des retraites n'a pas qu'une seule solution. Comment faire émerger de bonnes pistes, les vrais enjeux, les fausses évidences ?

Le débat est ouvert.

**avec Gérard Aschiéri, ancien Secrétaire Général de la FSU**

### Conférence débat

**Mercredi 2 juin à Limoges, 20h30 Amphi Blanqui**

**Judi 3 juin à Brive, 20h00, Amphi cité scolaire Danton**